

République Française

Département
du Pas-de-Calais



Ville de MARCK

SEANCE

7 JUILLET 2025

OBJET :

JEUNESSE

CONVENTION
DE FINANCEMENT
D'UN
ECHANGE
FRANCO-ALLEMAND
MARCK HAIBACH

AUTORISATION

2025-07-14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 07 juillet, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de MARCK proclamés par le Bureau Electoral, à la suite des opérations du 15 mars 2020 et du 24 mai 2020, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame NOËL Corinne, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :
NOËL Corinne, LEFEBVRE Raymond, DUMONT-DESEIGNE Véronique, MARTIN Fabrice, LOUCHEZ Laurence, TACCOEN Jean-Michel, WILLAUME Quentin, Mercier Sabrina, PILLE Robert, LOUVET Dimitri, CARBONNER Thérèse, FIOLET Evelyne, MASSON Tony, DUMONT Pierre-Henri, LAVIEVILLE Marie-Lyne, BRANLY Sandrine, MAGNIER Renée, GEISLER Maryse, DESORT Annie, VAUTIER Monique, WASSELIN Jean-Guy, BUTEZ Philippe, BOUCHEL William, BOUCHEL Céline, BEN Sabrina.

Étaient excusés :
MILLIEN Sophie (Pouvoir Fabrice MARTIN)
LENGLIN Daniel (Pouvoir WILLAUME Quentin)
VANDEWALLE Julie (Pouvoir NOËL Corinne)
BRANCQUART Christopher (Pouvoir Dimitri LOUVET)
FUZELLIER Patrick (Pouvoir LEFEBVRE Raymond)
HUGOT Léa (Pouvoir Evelyne FIOLET)
DEROI Alexandre (Pouvoir CARBONNER Thérèse)

Était absent :
PERON Laurent



Madame le Maire expose que dans le cadre de son jumelage avec l'Allemagne et en lien avec le comité de jumelage, il a été décidé que le service municipal « éducation-jeunesse » a repris la gestion des échanges de jeunes entre la ville et la ville d'HAIBACH.

Cet échange se réalisera du dimanche 24 au dimanche 31 août 2025.

Afin de fixer les modalités, une convention doit être établie entre les 2 communes jumelées.

Ce projet d'échanges s'inscrit dans la continuité des liens d'amitié entretenus entre la ville de MARCK et la ville d'HAIBACH instaurés depuis plus de 35 ans.

Il permettra à 16 jeunes marckois et 16 jeunes allemands d'échanger culturellement, de vivre ensemble avec à la clé des expériences uniques d'enrichissement personnel et culturel lors des activités et animations.

Ainsi, afin de proposer cet échange, il est indispensable de procéder à la signature d'une convention entre les 2 villes avec le descriptif du projet et son financement.

Vu les éléments présentés aux membres de la Commission Petite Enfance/Jeunesse/Ecole/Seniors le 30 Juin 2025,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

APPROUVE la signature de la convention entre les 2 villes jumelées,

AUTORISE madame le Maire à signer cette convention ainsi que tous les documents s'y rapportant

(Suivent les signatures)
Pour extrait conforme,
Le Maire,